

BTSA

Productions animales



Niveau 3



Quels métiers ?

Les perspectives d'emploi sont essentiellement techniques (appui, conseil aux éleveurs) et technico-économiques. Elles sont aussi dans la production (responsabilité d'ateliers), le développement, dans les laboratoires d'expérimentation et les centres d'insémination artificielle...

Avec ce **BTSA**, vous allez acquérir de solides connaissances en zootechnie, appuyées sur les connaissances fondamentales indispensables. Elles seront complétées par une formation aux démarches de diagnostic et d'approche technico-économique des productions animales et des élevages.

Formation

La formation utilise une plateforme de formation sur internet, qui vous donne accès aux consignes de travail et à un ensemble de ressources numériques. Pour y avoir accès commodément, vous devez disposer d'un accès à un ordinateur connecté en haut débit (ADSL...) et d'une maîtrise minimale de l'outil informatique. Par souci de confort de travail, la plupart des supports de formation vous sont également proposés sous forme imprimable.

Vous pouvez vous faire une idée de ce qu'est la plateforme de formation en visitant les pages d'information du BTSA Productions Animales sur www.eduter-cnpr.fr, rubrique « Découvrir nos formations en ligne ».

Certains enseignements du BTSA PA s'appuient sur des ouvrages publiés dans le commerce, que vous devez acquérir en suivant les indications qui vous seront fournies. Le coût total de ces ouvrages est d'environ 50 €.

Les qualités nécessaires

Pour suivre cette formation, vous devez avoir un bon niveau de terminale, notamment en matières scientifiques ainsi qu'un intérêt certain pour les problèmes d'élevage et des aptitudes aux travaux pratiques.

Vous développerez l'approche scientifique pour maîtriser les techniques de productions animales, dans une perspective de travail en commun et de communication de votre savoir.

Durée

La durée de la formation est de **deux années**. Elle peut être réduite à **un an** sous certaines conditions et après avis du responsable de formation.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA

- M21** Organisation économique, sociale et juridique
- M22** Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23** Langue vivante
- M41** Traitement de données (mathématiques)
- M42** Technologies de l'informatique et du multimédia

• 6 modules spécifiques à l'option PA

- M51** Productions animales et société
- M52** Fonctionnement de l'exploitation d'élevage
- M53** Biologie, écologie, chimie et statistiques liées aux productions animales
- M54** Technologie générale et comparée des productions animales
- M55** Appréciation, manipulations et interventions sur les animaux (bovins lait, ovins viande et porcs) et les surfaces fourragères
- M56** Conduite d'élevages pour les trois espèces citées ci-dessus

Stage

La formation inclut deux stages :

- un stage en exploitation agricole d'élevage, d'une durée de 1 à 3 semaines,
- un stage au sein d'un organisme d'appui technique, de recherche, ou d'une entreprise dont l'activité est en lien avec le secteur de l'élevage.

Chacun donne lieu à la rédaction d'un document présenté lors de l'examen.

Sessions de regroupement

Trois sessions d'une semaine chacune par année.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires d'Eduter-Cnpr.

Eduter-Cnpr prend en charge les frais pédagogiques. Les frais d'hébergement, restauration et transport, restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur www.eduter-cnpr.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en deux groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves des premier et deuxième groupes, après application des coefficients.

Une note 0 à l'une des épreuves affectées d'un coefficient est éliminatoire.

Trois épreuves du premier groupe : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
E 1 : Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	6	4 h 00	écrite
E 71 : Épreuve scientifique et technique (M51 à M56)	6	4 h 00	écrite
E 72 : Rapport de stage (M51 à M56)	6	0 h 45	écrite et orale

Cinq épreuves du deuxième groupe : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
E 2 : Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation SocioCulturelle) (M21, M22)	3	0 h 30	orale
E 3 : Langue vivante (M23)	3	1 h	orale
E 4 ^① : Traitement de données (M41, M42)	3	3 h 00	écrite
E 5 : Épreuve d'économie et filière (M51, M52)	2	0 h 30	orale
E 6 : Épreuve technique (M53, M54, M55, M56)	7	0 h 45 0 h 30	pratique orale

^① L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Conditions d'inscription

- Pour une **formation en 2 ans** :
 - soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B
 - soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
 - soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et sur avis du responsable de formation,
 - soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
 - soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.
- Pour une **formation en 1 an** :
 - soit être titulaire de certains BTS, BTSA, DUT, DEUG ou DEUST, ou avoir suivi en totalité des classes préparatoires aux écoles d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ou commercial (analyse au cas par cas),
 - soit être titulaire d'un baccalauréat ou d'un BTA et justifier de trois années de pratique professionnelle, à la date des épreuves, sur avis du responsable de formation.

Dispense d'épreuves

Les candidats déjà **titulaires d'un BTS, DUT, DEUG ou DEUST**, ou déjà **titulaires d'un BTSA** dans une autre option ou spécialité, peuvent être dispensés des 4 épreuves suivantes :

- épreuve du premier groupe : E1,
- épreuves du deuxième groupe : E2, E3, E4.

Redoublement des candidats ajournés lors de l'examen 2011

Le BTSA PA ayant été « rénové » pour l'examen 2012, un dispositif spécial est proposé aux candidats ayant échoué à l'examen 2011. Pour les épreuves de tronc commun, une correspondance existe : ET1=E1, B=E2, C=E3 et A=E4.

Pour les épreuves du domaine professionnel, le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant.

Perte du bénéfice des épreuves D et E et le candidat présente obligatoirement l'épreuve E5.

Pour l'épreuve E6 : pour pouvoir conserver le bénéfice des notes à l'épreuve F, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Pour l'épreuve E7 : pour pouvoir conserver le bénéfice de la note obtenue à l'épreuve ET2, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10. Cette note est reportée à la première partie de l'épreuve E7 (E71).

Pour pouvoir conserver le bénéfice de la note obtenue à l'épreuve ET3, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10. Cette note est reportée à la deuxième partie de l'épreuve E7 (E72).

Si l'une des deux conditions n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E7.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt